

DEPARTEMENT
Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE
=====
Liberté – Egalité – Fraternité

CANTON
Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE
Aulnoy-lez-Valenciennes



ARRETE DU MAIRE n° 2024-07-52-ST
Objet : Travaux réfection de chaussée Chemin Vert

Le Maire de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police Municipale, les articles L2213-1 et suivants précisant les pouvoirs du Maire et leurs limites en matière de police de circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies communales à l'intérieur des communes,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411 -1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu le décret 2017-1279 du 9 août 2017 portant modification du Code de la Route,

Vu l'arrêté général de circulation en date du 8 mars 2000, modifié en date du 6 décembre 2017,

Considérant les travaux de réfection de chaussée, Chemin Vert, réalisés par l'entreprise RAMERY TP (ZI du BAS PRE – 59590 RAISMES – Tél 03 27 36 96 96),

Considérant qu'il y a lieu d'interdire toute circulation dans l'emprise du chantier, afin de garantir la sécurité des usagers et des personnels du chantier,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 22 juillet au jeudi 25 juillet 2024 inclus, pendant la durée des travaux, la rue du Chemin Vert sera fermée à la circulation de tout type de véhicules, du lundi au jeudi, de 7h30 à 18h, sur la partie comprise entre le carrefour formé avec l'avenue Jules Mousseron, la rue Paul Eluard et la rue Marcel Cachin. Le stationnement dans ce secteur sera également interdit.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place :

- Les véhicules venant de l'avenue de la Libération seront déviés vers l'avenue Henri Matisse.
- Les véhicules venant de l'avenue Jules Mousseron, dans les deux sens désirant se rendre rue du Chemin Vert, seront déviés vers l'avenue Henri Matisse et l'avenue de la Libération.

DEPARTEMENT

Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
Liberté – Egalité – Fraternité

CANTON

Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE

Aulnoy-lez-Valenciennes

Article 3 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les services techniques municipaux. Ils seront du type :

- Signalisation verticale : KC1, BK6 D, KD 22a (déviation)

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Pour tout stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules en infraction sera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires

Article 6 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille. Ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

Article 7 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le Directeur Général des Services et par délégation les agents communaux assermentés, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire chargé du District de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Valenciennes,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale,
- Monsieur Jean-Pierre Florent, Adjoint à la Tranquillité, Prévention et Sécurité,
- Monsieur le Directeur de la Société NETREL,

Fait à Aulnoy-lez-Valenciennes.

Le 11 juillet 2024

Le Maire,

Laurent DEPAGNE.